

URBANISME**52 rue Marceau/8 rue des Jardins**

Vente du pavillon

EXPOSE DES MOTIFS

La commune d'Ivry-sur-Seine projette de céder plusieurs biens de son patrimoine privé qui ne sont aucunement concernés par une quelconque opération d'aménagement.

Parmi ces biens, figure le pavillon sis 52 rue Marceau/8 rue des Jardins à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section J n° 93, d'une superficie de 142 m².

Le bien cité, propriété de la ville depuis 1990, n'entre dans aucun projet de la Ville et n'est donc d'aucune utilité.

Les locataires de ce pavillon (Monsieur et Madame Krebs) souhaitant racheter ce bien, ont formulé une demande à ce sujet.

Ainsi, par courrier en date du 18 octobre 2010, conformément à l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989, un congé pour vente pour le logement a été donné aux locataires, motivé par la vente de ce dernier. Cela vaut offre de vente privilégiant ces locataires à tout autre candidat.

Un accord est intervenu le 18 novembre 2010 au prix de 219 000 € au vu de l'état actuel du bien.

Aussi au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la cession à Monsieur et Madame Krebs de la parcelle sise 52 rue Marceau/8 rue des Jardins à Ivry-sur-Seine, cadastrée section J n° 93, au prix de 219 000 €.

La recette en résultant sera constatée au budget communal.

P.J. : - avis de France Domaine,
- accord des acquéreurs,
- plan.

URBANISME

52 rue Marceau/8 rue des Jardins

Vente du pavillon

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants,

vu le code général de la propriété des personnes publiques,

vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, notamment ses articles 15 et suivants,

vu sa délibération en date du 22 janvier 2004 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme, modifié en dernier lieu le 21 octobre 2010,

considérant que la Commune est propriétaire du bien sis 52 rue Marceau/8 rue des Jardins à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section J n°93 correspondant à un pavillon d'une superficie de 142 m² et appartenant au patrimoine privé de la Commune,

considérant que Monsieur et Madame Krebs, locataires actuels de la propriété susvisée, ont fait part à la Commune de leur intérêt quant à son achat,

considérant l'intérêt de la cession de ce bien qui représente une charge pour la commune d'Ivry-sur-Seine, et qui n'est définitivement pas concerné par des opérations d'aménagement en cours ou à venir,

vu l'accord des acquéreurs précités sur le prix de vente de 219 000 €, en date du 18 novembre 2010, ci-annexé,

vu l'avis de France Domaine, ci-annexé,

vu le plan, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 39 voix pour et 5 voix contre)

ARTICLE 1 : APPROUVE la cession à Monsieur et Madame Krebs, locataires actuels, d'un pavillon, parcelle cadastrée section J n° 93, d'une superficie de 142 m², sis 52 rue Marceau/8 rue des Jardins à Ivry-sur-Seine, au prix de 219.000,00 € (deux cent dix neuf mille euros).

ARTICLE 2 : PRECISE que les frais notariés sont à la charge des acquéreurs.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à intervenir à toute décision permettant la réalisation de cette mutation et à la signature des actes y afférant.

ARTICLE 4 : DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 31 JANVIER 2011

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JANVIER 2011